

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 08 mars 2021**

Le huit mars deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Edouard MABIRE, Mme Aurélie LEPRÉVOST, M. Guy FEUARDANT, M. Philippe TARDIF, M. Yves-Marie DROUET, M. Michel PACILLY, M. Charles DAVY.

Absents : Mme Amélie BLANCHEMAIN (a donné pouvoir à Mme Aurélie LEPREVOST)  
M. Alexandre GOSSELIN (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MABIRE)  
Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à M. Alain LECHEVALIER)

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Imputation créances éteintes
- Amortissement frais d'études versés

Les nouveaux objets porteront les numéros 17 et 18.

**Informations du Maire**

- Servitude de passage pour l'accès à la parcelle D 605 et passage de réseaux
- Projet Eolien Bavent
- Hangar – fin des travaux – déménagement (15, 16 et 17 mars...appel aux bénévoles)
- PRL
- Les Murets d'Allonne
- Assainissement / urbanisme
- Extension Groupe Scolaire

**01 Budget Communal - Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget communal pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable public des Pieux, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

**02 Budget communal - Vote du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses	559 334.56 €		
	Recettes	541 448.13 €	soit un déficit	- 17 886.43 €
	Excédent reporté de 2019			+ 516 055.49 €
	<b>Excédent global de fonctionnement 2020</b>			<b>+ 498 169.06 €</b>

<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	393 921.60 €		
	Recettes	61 485.73 €	soit un déficit	- 332 435.87 €
	Excédent reporté de 2019			+ 258 546.16 €
	<b>Déficit global d'investissement 2020</b>			- <b>73 889.71 €</b>
	Restes à réaliser 2020 en dépenses			- 296 275.00 €
	Restes à réaliser 2020 en recettes			+ 14 400.00 €
	<b>Soit un résultat net d'investissement 2020 :</b>			<b>- 355 764.71 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020.

### **03 Budget communal - Affectation du résultat**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget communal comme suit :

- 1068 Fonds de réserve (investissement)	355 764.71 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté	142 404.35 €

### **04 Budget PRL Les Houquettes- Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget PRL Les Houquettes pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable public des Pieux, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

### **05 Budget PRL Les Houquettes - Vote du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	115 784.18 €		
	Recettes	114 585.47 €	soit un déficit de	- 1 198.71 €
	Excédent reporté de 2019			+ 1 880.36 €
	<b>Excédent global de fonctionnement 2020</b>			<b>+ 681.65 €</b>

<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	151 136.01 €		
	Recettes	109 489.86 €	soit un déficit de	- 41 646.15 €
	Excédent reporté de 2019			+ 297 836.30 €
	<b>Excédent global d'investissement 2020</b>			<b>+ 256 190.15 €</b>
	Restes à réaliser 2020 en dépenses			- 115 610.00 €
	<b>Soit un résultat net d'investissement 2020 :</b>			<b>+ 140 580.15 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020.

### **06 Budget PRL Les Houquettes - Affectation du résultat**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget PRL Les Houquettes comme suit :

- 001 Excédent d'investissement reporté	256 190.15 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté	681.65 €

### **07 Budget Lotissement des Ecoles - Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget Lotissement des Ecoles pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable public des Pieux, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

### **08 Budget Lotissement des Ecoles - Vote du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	416 751.45 €			
	Recettes	417 578.82 €	soit un excédent de	+	827.37 €
	Excédent reporté de 2019			+	<u>13 165.43 €</u>
	<b>Excédent global de fonctionnement 2020</b>			<b>+</b>	<b>13 992.80 €</b>
<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	416 751.45 €			
	Recettes	230 046.39 €	soit un déficit	-	186 705.06 €
	Déficit reporté de 2019			-	<u>80 046.39 €</u>
	<b>Déficit global d'investissement 2020</b>			<b>-</b>	<b>266 751.45 €</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020.

### **09 Groupe Scolaire – Validation signature devis EXIM pour la prestation QAI**

Madame le maire rappelle la délibération n°03/14.12.2020 du 14 décembre 2020 concernant les travaux à venir pour le groupe scolaire et présente aux membres du conseil le devis de la société EXIM pour l'évaluation de « la qualité de l'air », devis signé par ses soins le 05 février 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du devis DE210204 95 de l'entreprise EXIM de Bricquebec pour un montant de 800 € HT  
AUTORISE le maire à effectuer le règlement correspondant.

### **10 Entretien voirie – Validation signature Devis Astre Environnement**

Madame le maire présente au Conseil les devis d'Astre Environnement, signés par ses soins en date du 17 février 2021.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE la signature des trois devis d'Astre Environnement suivants :

- Devis DC0558 – entretien des parcelles libres du lotissement Les Murets d'Allonne et les abords pour un montant de 3 330.25 €
- Devis DC0559 – entretien des parcelles libres du PRL Les Houguettes et des abords pour un montant de 711 €
- Devis DC0560 – entretien espaces verts divers sur la commune pour un montant de 6 457 €

AUTORISE le maire à effectuer les règlements correspondants.

### **11 Régularisation comptable vente terrain ZAGC (entreprise DAVODET)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a cédé le 25 mars 2017 à l'entreprise DAVODET, une parcelle du lotissement ZAGC. La Trésorerie de Les Pieux a refusé d'encaisser le montant de la vente de 30 739.66 € pour le compte de la commune puisque la Communauté d'Agglomération Le Cotentin avait la compétence au jour de la vente.

L'acte notarié n'a pas pu faire l'objet d'une modification, il a été décidé que la CAC seule compétente pour les zones d'activité économique, devait encaisser le prix de vente indiqué ci-dessus, à charge pour cette dernière de reverser ce montant à la commune en tenant compte des travaux qui restaient à réaliser et de la prise en compte de la DETR à la date de la vente pour finaliser l'aménagement de la zone d'activité, conformément aux principes énoncés par la CLECT.

Le montant à reverser à la commune des Moitiers d'Allonne s'élève à 8 877.46 € conformément à la délibération n° DEL2021\_17 de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin en date du 16 février 2021.

Le Conseil, après analyse du dossier,

VALIDE le versement par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, d'un montant de 8 877.46 € correspondant au solde revenant à la commune pour la vente d'un terrain à l'entreprise DAVODET.

### **12 Cession partielle parcelle communale ZK 85**

Madame le maire informe le Conseil de la demande de Monsieur Yves-Marie DROUET d'acquérir une partie de la parcelle ZK 85 bordant sa propriété située au Bosquet et appartenant à la commune.

Le Conseil après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré,

ACCEPTE de céder une partie de la parcelle ZK 85 d'environ 1000m<sup>2</sup> au prix de 0.20 € le m<sup>2</sup>,

CONFIRME que tous les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire. Les actes à intervenir seront établis par la SCP BLEICHER et BOISSET de Barneville-Carteret.

M. Yves Marie DROUET n'a pas participé au vote et M. Edouard MABIRE a voté contre.

### **13 Cession partielle parcelle communale ZK 100**

Madame le maire informe le Conseil de la demande de Monsieur Cyril PAIN et Madame Maria LEFRANC d'acquérir une partie de la parcelle ZK 100 bordant leur propriété (un des trois moulins) située au Bosquet et appartenant à la commune. La demande de M. PAIN porterait sur une surface d'environ 4000 à 5000 m<sup>2</sup>. La proposition de M. PAIN est de 0.20 € le m<sup>2</sup> ; les frais de bornage et d'actes notariés seront à leur charge.

Le terrain cédé serait mis en valeur par M. PAIN et il s'engage, si le Conseil accepte sa proposition, à réinstaller les 2 ou 3 agrès qui se retrouveraient sur sa propriété.

Le Conseil après avoir étudié le dossier, sursoit à la décision. Un rendez-vous sera pris avec les propriétaires qui viendront expliquer leur projet lors d'un prochain Conseil.

### **14 Désignation représentant et suppléant au Comité de pilotage du site Natura 2000**

Sans objet.

### **15 Chemins de randonnées – Compétence CAC**

Sans objet.

### **16 Parcours santé – Compétence CAC**

Le Parcours de santé aux trois Moulins a été créé en 2000 par les représentants de la CCC BC. Aujourd'hui se pose la question de l'avenir de cet équipement. Un audit a été réalisé en 2017 par la société SOLEUS (mandaté par la CCCI). Cet audit n'a pas été suivi d'un devis permettant de chiffrer la remise en état des agrès de ce parcours.

Le Conseil souhaite conserver cet équipement, plutôt sous la forme d'un parcours de promenade avec quelques agrès. Une réunion réunira tous les intervenants (mairie, propriétaires des moulins, personnes intéressées) pour faire des propositions de dynamisation.

Il est donc demandé au Service Commun de la Côte des Isles de pérenniser cet équipement, sous une nouvelle forme qui sera définie avec les différentes parties intéressées.

### **17 Imputation créances éteintes**

Madame le Maire informe le Conseil que le recouvrement de certains produits communaux concernant les années 2014 à 2017 au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la Trésorerie Principale de Les pieux.

Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à un total de 625.66 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6542 (créances éteintes) pour 625.66 €

### **18 Amortissement frais d'études versés**

Madame le maire informe les membres du Conseil que pour le budget général, les règlements effectués depuis le compte 203 comprenant les articles 2031 (frais d'études), et 2033 (frais d'insertion) ne donnant pas suite à la réalisation de travaux d'investissement sont obligatoirement soumis à l'amortissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une durée d'amortissement de trois ans pour les frais d'études (articles 2031 et 2033) ne donnant pas lieu à la réalisation de travaux d'investissement.

**Questions diverses**

- Tartiflette de l'APE le samedi 27 mars. 7 € la part  
réserver avant le 20 mars au 06 75 08 96 45 ou au 06 77 10 15 90 ou [apeleschardonsbleus@gmail.com](mailto:apeleschardonsbleus@gmail.com)
- Tranchée Meaudenaville de Bas - travaux SORAPEL / ENEDIS
- Pignon rue de la Ruelle
- Boulangerie rue du Haut Hameau
- Réunion RD 650 le 24 mars à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 02 minutes

Affichage : 03.03.2021 - Convocation 03.03.2021

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 15.

Aux Moitiers d'Allonne, le 09 mars 2021  
Le Maire, Michèle SONILHAC

